



Syndicat National **Force Ouvrière**  
des Finances Publiques  
Section du Calvados

**PERMANENCE :**  
7, bd Bertrand - 14034 Caen Cedex  
3<sup>ème</sup> étage - Porte 318  
[fo.ddfip14@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip14@dgfip.finances.gouv.fr)  
**02.31.38.34.61**

Première Organisation Syndicale dans le Calvados

## SUPPRESSIONS D'EMPLOIS 2022

$$R_t - |NET_t| = \left( \sum_s |NET_{st}| - |NET_t| \right) + \sum_s (R_{st} - |NET_{st}|)$$



## PREMIÈRE ANALYSE et COMMENTAIRES **FO-DGFIP 14**

**U**ne nouvelle fois, le département du Calvados subit la politique de destruction des emplois avec **9 emplois** supprimés ! Ce chiffre, plus bas que les années précédentes ne doit pas nous rassurer et mérite que l'on y regarde de plus près. Et pour **FO-DGFIP 14** c'est encore 9 suppressions de trop qui viennent alourdir la note déjà salée, puisque 253 postes ont été supprimés dans le département du Calvados depuis 2012.

Chaque année, la direction générale lance ces plus fins limiers pour trouver la formule magique pour enfumer les agents et noyer le poisson. L'an dernier, c'était le « rebasage » emprunté au vocabulaire dentaire, cette année panne d'inspiration ou lassitude sans doute, c'est le terme plus commun de « réallocation » qui apparaît. C'est subtil, tout le monde pense qu'on ajoute des emplois mais la vérité est toute autre, puisque les emplois qu'on alloue sont supprimés ailleurs. La DG a voulu ainsi gérer la pénurie et lisser les vacances d'emplois. En fait, ils se rendent compte à Paris qu'il manque des emplois partout (les vacances) mais pas dans les mêmes proportions. Et ça, ce n'est pas bien dans le paysage. Donc, ils en retirent plus ici et saupoudrent là...

L'an dernier au titre du rebasage, la Direction Générale nous retirait 5 agents « C », cette année 5 emplois sont réalloués au Calvados, donc pas supprimés.

Plutôt que de réallouer des chaises elle ferait mieux de les rempailler pour qu'elles soient occupées. Cela s'appelle la création d'emploi et le comblement des vacances. Ces notions ne sont malheureusement pas dans le vocabulaire du directeur général.

Depuis un moment, Bercy ne flèche plus les suppressions d'emplois intra-départementales et se limite aux transferts supra-départementaux. Rien d'étonnant à cela, le Nouveau Réseau de Proximité (NRP) est passé en amont et a déblayé le terrain.

Au titre de ces fléchages entre les plus et les moins, la DG parvient au chiffre « astronomique » de « +2B »



Les documents fournis à l'appui du Comité technique local emploi étaient très succincts. Un seul document de 5 pages difficile à décrypter, mêlant tableaux d'emplois résultant du NRP et suppressions pour 2022 et aucun tableau de charges comme les années précédentes pour tenter d'éclairer les choix du directeur...

**FO** a demandé à la direction la production des tableaux de charges en vue de la seconde convocation de ce CTL à laquelle se rendra **FO** par respect pour le mandat que les électeurs lui ont confié.

Conséquence du NRP, la DGFIP continue à brader ses cadres ! En effet, 3 **emplois d'inspecteurs divisionnaires hors classe** et 3 **emplois d'inspecteurs divisionnaires de classe normale** sont supprimés.

Ces emplois correspondent à la suppression des SIP de Trouville et de Pont l'Évêque, du SIE de Lisieux et des trésoreries de Honfleur, de Cabourg, et de Condé sur Noireau au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Les nombreux départs en retraite facilitent la tâche du directeur et déjà 20 départs supplémentaires sont connus à ce jour pour 2022.

Voici, ci-dessous, la liste des emplois supprimés par service.

Services	A+	A	B	C
<b>DIRECTION</b>				
Direction Agent de service technique Equipe de renfort	-6		-2	-1
<b>RESEAU</b>				
SPF Pont l'Évêque SPFE SIP Caen Ouest SIP-CDIF de Bayeux SGC de Mondeville SPF Pont l'Évêque 2 SGC Lisieux	-1 1	-1 -1	-1	-1 1
<b>TOTAL SUPPRESSIONS NETTES : 10</b>	<b>-6</b>	<b>-2</b>	<b>-3</b>	<b>-1</b>

Le tableau fourni par la direction ne mentionne pas la création d'un emploi d'IP pour le poste de Conseiller des Décideurs Locaux (CDL) à Caen La Mer..., d'où cette différence d'un emploi.

**FO ne manquera pas de poser des questions lors de la reconvoction du 21 janvier et demandera la plus grande transparence au directeur sur les choix opérés.**

**La mise en place du NRP, les transferts supra départementaux et les réallocations finissent de brouiller une carte des services de la DGFIP déjà illisible et accentuent une situation déjà catastrophique, accroissant la souffrance des agents dans un contexte sanitaire qui bouleverse les collectifs de travail et rend plus difficile encore l'exercice des missions.**

